

« Un jour qu’Emmanuel Macron a organisé à sa propre gloire »... A Versailles, le Congrès constitutionnalise l’avortement

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 05 mars 2024

Source [Valeurs actuelles] : Le Congrès réuni à Versailles a entériné l'entrée de la liberté de se faire avorter dans la Constitution. De ce grand raout consacrant un droit jamais menacé depuis la proclamation de la loi Veil, l'exécutif s'en tire avec un blason redoré à peu de frais.

Fini le fait de « *toucher à la Constitution que d'une main tremblante* », selon la maxime de Montesquieu. Emmanuel Macron y est allé au bulldozer. Fruit d'un accord entre la France insoumise et la majorité dans le cadre d'une banale niche parlementaire, la liberté d'avorter et son cortège de symboles et de bons sentiments viennent de faire leur entrée dans la Constitution. Car le Congrès n'a pas tremblé et, à l'image du fantasme « *d'un droit menacé* », qui en réalité n'a jamais été autant sanctuarisé, s'est confondu en applaudissements [comme pour masquer l'absence absolue de suspense](#).

[Lire la suite](#)

05/03/2024 01:00